



FORMATION PALPATION DE SÉCURITÉ

Durée totale indicative

7 heures dont 4 heures de mises en situation pratique

Public

6 à 12 stagiaires maximum

Pré requis

⇒ Être détenteur d'une carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité ou être actuellement en formation en vue d'obtenir cette carte.

Savoir acquis

- Savoir définir les circonstances particulières pour les palpations de sécurité et l'inspection visuelles
- Maitriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations
- Connaître les modalités d'agrément des personnels du secteur privé susceptibles d'effectuer des palpations de sécurité ou l'inspection visuelle
- Connaître les sanctions en cas de non-respect du cadre légal
- Maitriser le domaine d'application des palpations de sécurité
- Connaître les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions
- Appliquer ses consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage
- Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé
- Maitriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation
- Etre capable de gérer les mineurs et les personnes en situation de handicap

Savoir-faire acquis

- Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage
- Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte

Outils pédagogique

Vidéoprojecteur, supports vidéos, gants de palpations, raquette et portique de détection, mises en situations, objets divers : matraques, couteaux, fumigènes, pétards...

